

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

DASSAULT SYSTEMES

Société anonyme au capital de 120 868 122 €
Siège social : 10 rue Marcel Dassault, 78140 Vélizy-Villacoublay
322 306 440 R.C.S. Versailles
SIRET : 322 306 440 00213

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Dassault Systèmes (la « Société ») sont convoqués en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire, le jeudi 26 mai 2011 à 15 heures, au siège social, 10 rue Marcel Dassault, 78140 Vélizy-Villacoublay, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Approbation des conventions réglementées,
- Approbation d'une convention réglementée conclue entre la Société et Monsieur Bernard Charlès,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Arnaud De Meyer,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Chahid-Nourai,
- Nomination de Madame Nicole Dassault en qualité d'administrateur,
- Nomination de Madame Toshiko Mori en qualité d'administrateur,
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire (PricewaterhouseCoopers Audit),
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant (Yves Nicolas),
- Autorisation d'acquérir des actions de la Société,

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions,
- Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie d'offre au public,
- Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier,
- Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes,
- Délégation de pouvoirs donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature,

- Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise,
- Modification de l'article 14 des statuts,
- Modification de l'article 26 des statuts,
- Modification de l'article 27 des statuts,

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

- Pouvoirs pour les formalités.

L'avis de réunion comportant le texte des projets de résolutions soumis à cette assemblée a été publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n°41 du 6 avril 2011.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette assemblée.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, les actionnaires devront justifier de l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le 23 mai 2011 à zéro heure, heure de Paris), soit dans les comptes nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité devra être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'assemblée peuvent demander leur carte d'admission :

- pour les actionnaires au nominatif pur, en s'adressant à la Société Générale, Service des Assemblées, 32 rue du Champ de Tir, BP 81236 – 44312 Nantes cedex 3. Les demandes de cartes d'admission devront, pour être prises en compte, parvenir à la Société Générale, Service des Assemblées, au plus tard le troisième jour ouvré avant la date de l'assemblée (soit au plus tard le 23 mai 2011). Cette demande peut être effectuée en retournant le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sur lequel figure également la demande de carte d'admission ;

- pour les actionnaires au porteur, en s'adressant à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte-titres.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à un autre actionnaire, à son conjoint, au partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité, ou à toute autre personne (physique ou morale) de son choix dans les conditions légales et réglementaires applicables ;

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;

- voter par correspondance.

Un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera adressé automatiquement par courrier postal aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré.

Pour les titulaires d'actions au porteur, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration leur sera adressé sur demande par lettre simple à leur intermédiaire financier ou à la Société Générale, Service des Assemblées, 32 rue du Champ de Tir, BP 81236 – 44312 Nantes cedex 3. Il est rappelé que, conformément à la loi et aux statuts :

- la demande du formulaire unique devra avoir été reçue par la Société ou la Société Générale six jours au moins avant la date de réunion, soit le 20 mai 2011 au plus tard ;

- les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et incluant, le cas échéant, l'attestation de participation, parvenus à la Société ou à la Société Générale trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale, soit le 23 mai 2011 au plus tard.

Les actionnaires peuvent révoquer leur mandataire, étant précisé que la révocation, qui devra être communiquée à la Société, devra être faite dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire conformément à l'article R.225-79, alinéa 5 du Code de commerce.

Par exception à ce qui précède, les actionnaires peuvent désigner ou révoquer leur mandataire par voie électronique jusqu'à la veille de l'assemblée à 15 heures, heure de Paris (soit jusqu'au 25 mai à 15h), en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique sécurisée au sens du décret n°2001-272 du 30 mars 2001 à l'adresse DS.Mandataire-AG@3ds.com et incluant les informations suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif pur : nom, prénom, adresse, et identifiant Société Générale nominatif (figurant en haut et à gauche du relevé de compte), ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; cette demande pourra être confirmée sur le site internet www.nominet.socgen.com par connexion avec les identifiants habituels de l'actionnaire (utiliser la rubrique nouveau message avec comme objet le thème « Assemblée Générale » et le sous thème « Autre » en précisant les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué) ;

- pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur : nom, prénom, adresse, et références bancaires complètes, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; l'actionnaire devra impérativement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte-titres d'envoyer une confirmation au Service des Assemblées de la Société Générale dont il connaît les coordonnées fax.

Afin que les désignations ou révocations de mandats puissent être prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard le 23 mai 2011. L'adresse mail ci-dessus ne pourra traiter que les demandes de désignation ou de révocation de mandataires, toute autre demande ne pourra pas être prise en compte.

L'actionnaire ayant exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions susvisées, ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Les informations et documents visés à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, notamment les documents destinés à être présentés à cette assemblée générale, ont été publiés sur le site internet www.3ds.com le 5 mai 2011. Ils sont également disponibles et consultables au siège social depuis le 6 mai.

Le texte des points et des projets de résolution ajoutés à l'ordre du jour, présentés par les actionnaires seront publiés sans délai sur le site internet de la Société susmentionné.

Le Conseil d'administration.

1101927